



## **Extrait de l'allocution prononcée par le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à l'occasion de la vingt-sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.**

*Les extraits ci-dessous sont tirés de l'allocution prononcée par le Président du CSA, Noel D. De Luna, à l'occasion de la vingt-sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, le 6 mai 2010, point 7 de l'ordre du jour – Le rôle des Conférences régionales de la FAO vis-à-vis du CSA réformé - ARC/10/3.*

En tant que Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale – le CSA - c'est pour moi un honneur et un plaisir que de m'adresser à vous aujourd'hui et d'évoquer brièvement la réforme du CSA ainsi que les défis et perspectives dont elle est porteuse dans le contexte de cette Conférence régionale.

Une grande partie de la réforme consiste en une participation accrue des régions et des pays. Le CSA réformé peut contribuer à attirer l'attention sur la situation de votre région en matière de sécurité alimentaire et les enseignements que vous avez tirés peuvent être partagés avec d'autres. C'est donc un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui mais je suis également ici parce que le CSA a besoin de votre participation pour réussir. Vous êtes un élément crucial de la réforme.

À cet effet, lors de la trente-sixième session prévue en octobre prochain, nous proposons d'inclure des études de cas nationaux et régionaux mettant en lumière les enseignements tirés et illustrant les meilleures pratiques. Ces expériences sont des piliers fondamentaux du lien qui unit le processus de réforme du CSA et les régions et je suis convaincu que votre région aura beaucoup à apporter.

La région Afrique est susceptible de fournir des contributions non négligeables au CSA réformé. Par exemple, l'expérience des pays africains, tels que notre pays hôte, l'Angola, qui mettent en œuvre des stratégies nationales pour améliorer la sécurité alimentaire est riche d'enseignements. De même, les expériences de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des pactes nationaux et celles des programmes régionaux tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), sans oublier la façon dont la société civile met en place des réseaux sur la sécurité alimentaire, constituent autant d'exemples pour les autres régions et pays confrontés à des problèmes similaires dans le secteur de l'agriculture. Ces enseignements précieux doivent être partagés et le CSA peut faciliter leur diffusion et veiller à ce que les autres pays et régions soient informés des progrès que vous accomplissez sur la voie du développement de l'agriculture africaine.

Nous avons tous besoin d'apprendre des autres. La participation de multiples parties prenantes aux débats, qui a fait partie intégrante du processus de réforme du CSA, est aujourd'hui une caractéristique du CSA réformé. La sécurité alimentaire est un enjeu tellement important que la participation du plus grand nombre de partenaires possible est souhaitable.

Le document relatif à la réforme du CSA suggère aux pays membres d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en établissant ou en renforçant des mécanismes pluridisciplinaires fondés sur un partenariat pluraliste. Ce type de mesures aiderait les organes régionaux à s'attaquer plus efficacement à la question de la sécurité alimentaire et aiderait aussi le CSA réformé à remplir son rôle d'ensemble. La Conférence pourrait peut-être se pencher sur la façon dont elle pourrait contribuer à cet effort.

En marge de la Conférence, une manifestation consultative a été organisée pour examiner les meilleures pratiques institutionnelles, les enseignements tirés et les liens qu'il serait possible de créer à l'échelon régional avec le CSA réformé, en particulier par le biais de la mise en place d'un mécanisme d'appui pluraliste. J'aimerais remercier la FAO qui a permis l'organisation de cette manifestation, dont les résultats serviront de propositions concrètes pour la région.

Une recommandation issue de la consultation a préconisé la mise en œuvre d'une initiative de coopération Sud-Sud pour échanger les connaissances et établir des institutions nationales et régionales chargées de la gouvernance de la sécurité alimentaire. Une autre recommandation, énoncée au paragraphe 29 du document ARC/10/3 et également suggérée par le Gouvernement angolais, prône la création dans la région d'un groupe de pilotage ad hoc, chargé d'assurer la liaison avec le Bureau et le Secrétariat du CSA, en vue d'établir le mécanisme pluraliste et de proposer au CSA les questions régionales à inscrire à son ordre du jour.

Enfin, permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple d'Angola pour la généreuse hospitalité dont ils font preuve en accueillant cette conférence.